

# LE TRAIT D'UNION

## EPARCHOIS



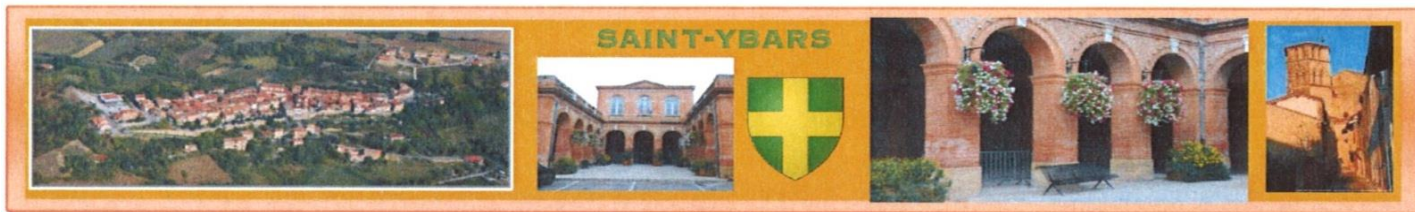
Ne pas jeter sur la voie publique

### Bulletin municipal n°35 – MARS 2018

LE TRAIT D'UNION est une publication de la Mairie de Saint-Ybars

#### **SOMMAIRE**

EDITO DU MAIRE .....	1	RETOUR SUR.....	24
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX .....	2	ZOOM SUR... .....	28
MESSAGE DES COMMISSIONS.....	9	EN BREF.....	29
EN DIRECT DE L'ECOLE .....	14	A VOS AGENDAS.....	31
INFORMATIONS MAIRIE .....	17	PLACE DES ASSOCIATIONS... .....	32
RAMASSAGE DES SACS JAUNES.....	21	VIE PRATIQUE .....	33
HORAIRES DE BUS .....	22		
ETAT CIVIL .....	23		



## EDITO DU MAIRE



Chers Administrés, Chers Amis,

Je ne veux pas revenir sur les derniers événements, simplement vous remercier pour les nombreux messages de soutien que vous m'avez adressés. Je remercie également l'ensemble du Conseil Municipal qui a fait part, à l'unanimité, de son indignation et de sa solidarité.

Une fois n'est pas coutume, je vais commencer par une bonne et deux mauvaises nouvelles. Du 18 Janvier au 17 Février, notre commune a été recensée. Une première analyse des données collectées fait apparaître une forte augmentation de la population d'environ 8%. Il s'agit de la bonne nouvelle. En contrepartie, cette même analyse recense 57 maisons vacantes. C'est la première mauvaise nouvelle. Cette situation étant très préoccupante, je lance un nouvel appel aux propriétaires et je les informe que la Communauté de Communes Arize/Lèze s'est engagée dans une opération programmée de l'habitat. Cette initiative va permettre de pouvoir bénéficier d'importantes subventions dans le cadre de travaux de réhabilitation. Je ne manquerai pas d'informer les propriétaires occupants ou bailleurs sur les conditions d'attribution de ces aides.

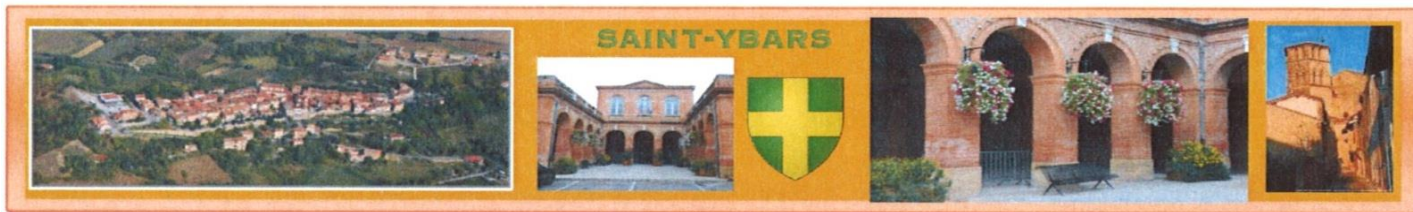
La deuxième mauvaise nouvelle concerne la menace de fermeture de la cinquième classe. Pour l'instant cette fermeture n'est pas confirmée. Notre école est sous surveillance. Dans le cas d'une baisse significative des effectifs, d'ici la rentrée, il se peut que nous perdions cette classe. La situation de notre école ainsi que le fléau des habitations vacantes doit nous interpeller et je profite de l'occasion pour dire que la commune ne peut pas faire tout, toute seule. Le maintien de cette classe c'est l'affaire de tous. Tout comme est l'affaire de tous le maintien des services et des commerces que nous avons encore la chance d'avoir sur notre commune. Oui, je le dis et je le redis nous avons la chance de posséder de nombreux services, plusieurs liaisons quotidiennes de transports en commun aller et retour vers l'agglomération Toulousaine, médecin, cabinet d'infirmières, pharmacie, boulangerie, salon de coiffure, mécanicien, restaurant, agence postale ; sachons en profiter et surtout les garder. Je compte sur vous pour relever ce défi car nous avons de nombreux atouts afin de pouvoir accueillir de nouveaux résidents. Le chiffre positif du dernier recensement doit nous encourager car la demande et surtout le cadre de vie sont là.

D'importants travaux sont en cours ou sur le point de débiter. La restauration du clocher avance bien malgré les conditions climatiques défavorables. Le renforcement des berges du plan d'eau de la base de loisirs a débuté et devrait se terminer début août. Simultanément les travaux de remise en état du Paradisio devraient être menés de front. Le site de la base de loisirs va vivre, notamment cet été, au rythme d'importants travaux. La procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) a également repris sous l'autorité de la Communauté de Communes qui a compétence dans la rédaction des documents d'urbanisme. Ce PLU devrait pouvoir être applicable courant 2019.

Enfin pour terminer, je porte à votre connaissance que, depuis le 01 Janvier 2018, la Communauté de Communes Arize/Lèze a transféré au SMECTOM du Plantaurel la compétence de la collecte des ordures ménagères. Il s'agit là d'un acte fort afin de mettre en place une politique de réduction des déchets. A ce sujet, je rappelle que dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités, en charge de la collecte et du traitement des déchets, ont des objectifs de réduction des déchets de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2025. Un objectif qu'il faut impérativement atteindre sous peine de se voir fortement pénalisé. Afin d'atteindre ces objectifs, le SMECTOM prévoit d'équiper chaque foyer d'un bac individuel dans le courant de l'année 2019. Certains foyers vont en être équipés dès 2018. En charge de la gestion des déchets à la Communauté de Communes et en tant que vice président du SMECTOM, je ne manquerai pas de revenir vers vous afin de vous informer des mesures qui vont être mises en place et qui vont changer considérablement nos habitudes.

Votre dévoué,

Francis BOY



# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

### SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille dix sept, le jeudi 21 Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Agnès TEYSSEYRE, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Henri de GRAILLY, Monsieur René CHAYNES, Monsieur Jean Luc MARIANI, Monsieur Bernard LAURENCE, Madame Adeline MAROUDIN VIRAMALE, Monsieur Michel PERRIN.

Absentes excusées : Madame VERKINDEREN Sophie, Madame FASSEUR Catherine.

Absents : Monsieur Fabrice SENTENAC, Madame Anne PARMENTIER.

Procurations de vote : Néant

### I - Approbation du procès verbal de la séance du 29 Août 2017.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce compte rendu. Ce dernier, n'appelant aucune observation de la part des membres présents, est adopté par 10 voix pour.

### II – Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les membres présents d'une décision prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal :

- Le logement situé : sis 1, Place Eparchoise 09210 SAINT-YBARS est donné à bail pour une durée de 3 ans à compter du 01 Octobre 2017 à Madame BASAIA Laetitia pour un loyer mensuel de 353,90€ + 30,00€ de charges. Le dépôt de garantie est fixé à 353,90€.

### III – Délibération pour fixer les modalités de pêche de sauvetage et de jouissance des poissons dans le cadre de la vidange du plan d'eau de la base de loisirs en vue des travaux de confortement des berges.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en préalable aux travaux d'aménagement des berges du plan d'eau de la base de loisirs, une vidange du lac est nécessaire. Cette opération implique la réalisation d'une pêche exceptionnelle de sauvetage des poissons présents,

Il propose au Conseil Municipal de délibérer pour en prévoir les modalités :

- **Vu** la convention de maîtrise d'ouvrage liant la commune de SAINT-YBARS et le Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL) en date du 26 Mars 2013,

- **Vu** l'arrêté Préfectoral du 27 Juin 2017 portant régularisation du plan d'eau de la base de loisirs sur la commune de SAINT-YBARS et autorisation des travaux d'aménagement, portant règlement d'eau de l'ouvrage,

- **Vu** les délibérations du Conseil Municipal de la commune de SAINT-YBARS n° 006/2014, 056/2014, 014/2015, 017/2017 et 022/2017,

- **Considérant** que le lac de SAINT-YBARS est communal et est considéré comme une eau libre,

- **Considérant** qu'une vidange du lac est rendue nécessaire pour les travaux d'aménagement des berges,

- **Considérant** que les poissons présents dans le lac ont été historiquement introduits par la Fédération de l'Ariège pour la pêche et la protection du milieu aquatique,

- **Considérant** que la pêche de sauvetage fait partie des travaux d'aménagement et sera réalisée par un prestataire désigné par le SMIVAL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** de confier, à l'issue de la pêche de sauvegarde, la jouissance des poissons pêchés à la fédération de l'Ariège pour la pêche et la protection du milieu aquatique, qui organisera le transfert des poissons





pêchés ainsi que leur destination en fonction des capacités d'accueil,

#### **Moyen et méthode de capture :**

La pêche sera réalisée à la senne (filets) ou par tout moyen que le prestataire retenu jugera adapté en fonction du peuplement piscicole pressenti et de la conformation du lac.

#### **Destination des poissons pêchés :**

A titre indicatif, la destination suivante des poissons pêchés est envisagée :

Carpes trophées (> 15kg) Lac de Filheit  
Gardon, Rotengle, Perche commune, Brochet, Black-bass Ecole de pêche de Varilhes  
Brême, Carassin, Silure, Carpe (<15kg), Perche soleil et autre Vente

Les espèces indésirables (Ecrevisse de Louisiane, Tortue de Floride...), les poissons en mauvais état sanitaire, morts au cours de la pêche, destinés aux analyses et aux observations scientifiques et/ou appartenant aux espèces dont l'introduction dans les eaux libres est interdite, seront détruits sur place et envoyés à l'équarrissage.

**Décide** qu'à l'issue des travaux d'aménagement des berges du lac, la Fédération de l'Ariège pour la pêche et la protection du milieu aquatique assurera la gestion piscicole du lac en procédant à la réintroduction de poissons à ses frais.

#### **IV – Délibération pour l'approbation du contenu et des conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Arize/Lèze, en date du 05 Septembre 2017.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Arize/Lèze est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétence à la communauté de communes.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil Communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation qui correspondent au coût de la compétence transférée.

Par ailleurs, il indique que lors de sa réunion en date du 05 Septembre 2017, la nouvelle CLECT a abordé les points suivants :

**1 - Rappel des grands principes du transfert de charges et du rôle de la CLECT**

**2 - Proposition de règlement intérieur de la CLECT**

**3 - Rappel des Attributions de Compensations fiscales provisoires validées lors de la CLECT du 13 Février 2017**

**4 - Transfert de la compétence "voirie d'intérêt communautaire" pour les 14 communes de la vallée de l'Arize avec évaluation des Attributions de Compensation négatives induites.**

Il donne lecture également du rapport de la CLECT et invite le Conseil Municipal à approuver le dit rapport et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

- **Considérant** que le rapport de la CLECT constitue dès lors la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation dans le cadre d'une révision libre autorisée par l'alinéa 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI.

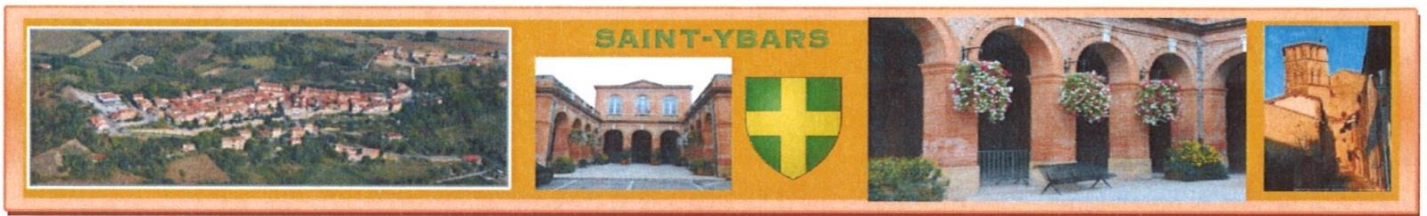
- **Considérant** que le Conseil Municipal de chaque commune membre intéressé est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité simple, sur l'évolution des montants des attributions de compensation telle qu'elle est proposée dans le rapport de la commission.

- **Considérant** le rapport annexé à la présente délibération.

- **Considérant** l'avis favorable donné à l'unanimité par la commission lors de sa séance du 05 Septembre 2017.

**Approuve** le contenu et les conditions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Arize/Lèze, en date du 05 Septembre 2017, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'évolution des ressources fiscales communautaires et proposant une révision des attributions de compensation dans le cadre d'une révision libre,

**Approuve** les nouveaux montants d'attributions de compensation induits tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT.



**Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

#### V – Questions diverses.

Monsieur Johnny BUOSI informe le Conseil que la journée d'action nationale « le jour de la nuit » aura lieu dans la nuit du 14 au 15 octobre. Elle a pour but de sensibiliser aux conséquences de la pollution lumineuse. Accord de principe de la commune pour y participer. L'éclairage sera coupé de 23h00 à l'aube.

Monsieur René CHAYNES signale un problème de chauffage et de climatisation dans le local de la bibliothèque. Monsieur le Maire rappelle qu'un ventilateur a été acheté cet été et que pour la période d'hiver le chauffage n'a pas été allumé depuis les travaux. Normalement, une amélioration devrait se faire sentir. A confirmer à l'usage.

Madame Nadine SAVIGNOL propose que la commune achète un souffleur pour le ramassage des feuilles mortes. Monsieur le Maire en est d'accord.

Elle soulève également le problème des déjections canines dans les rues du village. Monsieur le Maire fait part à nouveau de son mécontentement devant l'incivilité des propriétaires de chiens, alors que des emplacements sont prévus pour la collecte des déjections canines. Il propose que des mesures plus radicales soient prises notamment l'intervention de la fourrière animale afin de ramasser les chiens en divagation. Il signale aussi la persistance de la présence de nombreuses voitures ventouses sur les aires de stationnement.

Messieurs Johnny BUOSI et Bernard LAURENCE font part du mauvais état du revêtement du chemin des Tourelles (Quartier du Mazet) et du Boulevard Promenade de Derrière la Ville. Monsieur le Maire va réunir la commission des travaux pour aborder ce problème.

La séance est levée à 21 h 05.

### **SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

#### **SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille dix sept, le jeudi 14 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Agnès TEYSSEYRE, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Henri de GRAILLY, Monsieur René CHAYNES, Monsieur Jean Luc MARIANI, Monsieur Bernard LAURENCE, Madame Adeline MAROUDIN VIRAMALE, Madame Catherine FASSEUR.

Absents excusés : Madame VERKINDEREN Sophie, Monsieur PERRIN Michel.

Absents : Monsieur Fabrice SENTENAC, Madame Anne PARMENTIER.

Procurations de vote : Néant

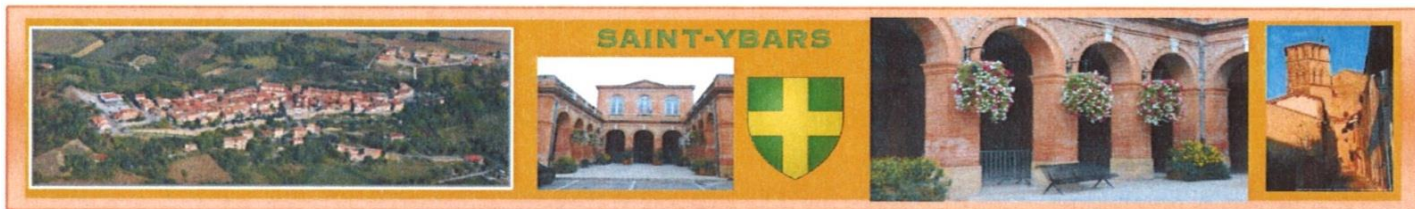
En préambule, Monsieur le Maire fait remarquer à l'assemblée que cette réunion est la septième de l'année, Il remercie les conseillers pour leur assiduité et leur souhaite, ainsi qu'à leur famille, un bon Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

#### **I - Approbation du procès verbal de la séance du 21 Septembre 2017.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce compte rendu. Ce dernier, n'appelant aucune observation de la part des membres présents, est adopté à l'unanimité.

#### **II – Délibération modificative N°2 budget primitif 2017.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget primitif 2017. Compte tenu de la notification de certaines dotations, il propose d'intégrer dans le budget primitif 2017 les modifications suivantes :



<b>Budget Fonctionnement</b>				
<b>RECETTES</b>				
<b>Chapitre 77 – Produits exceptionnels</b>				
<b>Articles</b>	<b>Budget Primitif 2017</b>	<b>Ajouté ou retiré</b>	<b>Total</b>	
7788	1 000,00 €	2 500 00€	2 500,00 €	
<b>Total Chapitre 77</b>			<b>2 500,00 €</b>	
<b>Total Recette</b>			<b>2 500,00 €</b>	
<b>DEPENSES</b>				
<b>Chapitre - 012 Charges de personnel</b>				
64168	20 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
<b>Total Chapitre 012</b>			<b>2 500,00 €</b>	
<b>Total Dépenses</b>			<b>2 500,00 €</b>	
<b>Budget Investissement</b>				
<b>RECETTES</b>				
<b>Chapitre 10 – Dotations fonds divers réserves</b>				
10222	35 000,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	
<b>Total chapitre 10</b>			<b>3 200,00 €</b>	
<b>Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements</b>				
165	1 500,00 €	700,00 €	700,00 €	
<b>Total chapitre 165</b>			<b>700,00 €</b>	
<b>Total Recette</b>			<b>3 900,00 €</b>	



DEPENSES				
<b>Chapitre - 16 Remboursement d'emprunts</b>				
165	3 310,00 €	700,00 €	700,00 €	
<b>Total chapitre 16</b>			<b>700,00 €</b>	
<b>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>				
202	8 414,00€	-8 414,00 €	-8 414,00 €	
<b>Total chapitre 20</b>			<b>-8 414,00 €</b>	
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>				
2132	2 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	
2152	1 500,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	
2151	18 206,00€	6 014,00 €	6 014,00 €	
2188	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
<b>Total chapitre 21</b>			<b>11 614,00 €</b>	
<b>Total des Dépenses</b>			<b>3 900,00 €</b>	

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Approuve** la décision modificative telle que présentée sous forme de tableau ci-dessus.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

**III- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de prestation de service avec le groupe SAS SACPA pour la capture, ramassage, transport des animaux errants sur la voie publique, exploitation de la fourrière animale de Bonrepos sur Aussonnelle.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29 Février 2012, le conseil municipal l'avait autorisé à signer un contrat avec le Groupe SAS SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie publique. Ce contrat étant arrivé à expiration, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un nouveau contrat à compter du 01 Janvier 2018. Il

informe l'assemblée que cette prestation se monte pour l'année 2018 à 1 091,86€ HT.

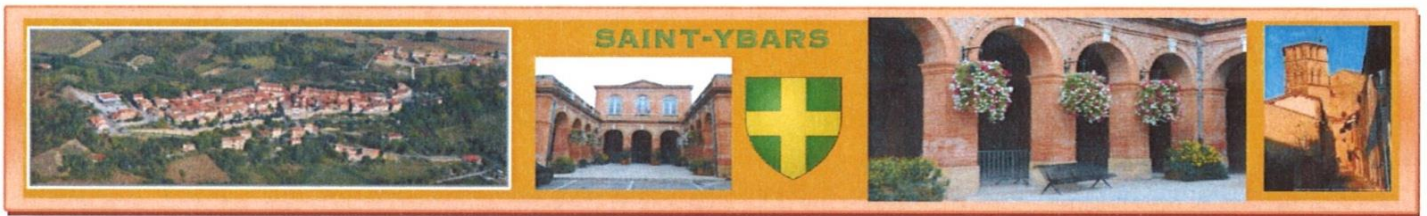
Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service avec le Groupe SAS SACPA pour la capture, le ramassage, transport des animaux errants sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale de Bonrepos sur Aussonnelle à compter du 01 Janvier 2018.

**IV – Délibération pour l'adhésion de la Communauté de Communes Arize Lèze au SMECTOM du Plantaurel pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Lèze-Accord des communes membres.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Arize/Lèze envisage le transfert, au SMECTOM du Plantaurel, pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'ex Communauté de





Communes de la Lèze. Pour cela, les communes membres doivent donner leur accord. :

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-13 et L.5214-27,
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 30 Septembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes de l'Arize et de la Lèze et emportant création de la Communauté de Communes Arize/Lèze,
- **Vu** la délibération de la Communauté de Communes Arize/Lèze du 19 Septembre 2017 portant demande d'adhésion au SMECTOM du Plantaurel pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de la Lèze,
- **Vu** le courrier du Président de la Communauté de Communes Arize/Lèze du 04 Octobre 2017 sollicitant l'accord du Conseil Municipal sur la dite adhésion,
- **Considérant que**, depuis le 1er Janvier 2017 et en application du principe de substitution, la Communauté de Communes Arize/Lèze est membre du SMECTOM du Plantaurel :
- Pour la compétence « traitement » des déchets ménagers et assimilés : sur l'ensemble de son territoire,
- Pour la compétence « collecte » des déchets ménagers et assimilés : sur la partie de son territoire correspondant aux communes de l'ex-Communauté de Communes de l'Arize,
- **Considérant** l'intérêt d'harmoniser la gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire communautaire,

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Exprime** son accord sur l'adhésion de la Communauté de Communes Arize/Lèze au SMECTOM du Plantaurel, pour la compétence « collecte » des déchets ménagers et assimilés et sur le périmètre suivant :

- partie du territoire de la Communauté de Communes Arize/Lèze correspondant aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de la Lèze (avant fusion).

#### **V – Délibération portant fixation de la rémunération des agents recenseurs.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recensement va avoir lieu sur la commune du 17 Janvier 2018 au 15 Février 2018. Pour cela, il propose de fixer le montant de la rémunération comme suit.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 dite de " démocratie de proximité" et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

- **Considérant** qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Décide** de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Il sera versé à chaque agent recenseur la somme brute de 1200,00€ lorsque la collecte sera terminée soit après le 17 Février 2018,

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 12 article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à chaque agent recenseur.

#### **VI – Délibération pour l'approbation du nouveau projet d'accessibilité au cabinet médical en remplacement de la rampe d'accès actuelle.**

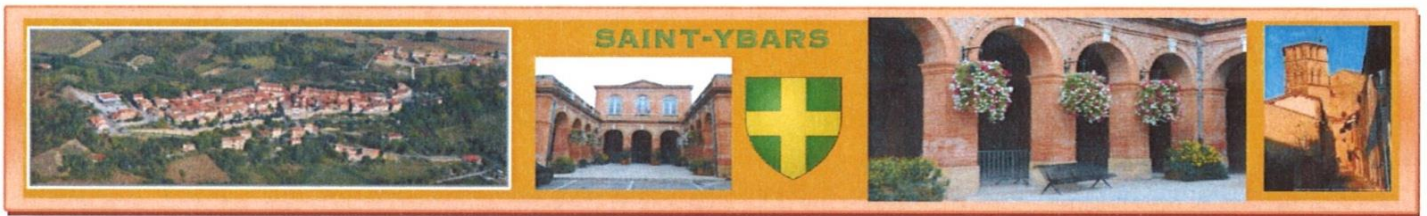
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'installation d'un ascenseur extérieur pour l'accès au cabinet médical en remplacement de la rampe d'accès actuelle. Il précise que ce projet a été réalisé à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France qui refuse l'installation de la rampe actuelle. Il se monte à la somme de 38 996,00€ TTC. En outre, il précise que la commune a obtenu toutes les autorisations d'accessibilité et de sécurité.

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Considérant** que le coût de ce projet est exorbitant,
- **Considérant** que la rampe actuelle est démontable et n'est pas en co-visibilité avec le clocher,
- **Refuse** le projet tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Demande** à Monsieur le Maire de déposer un nouveau dossier d'autorisation d'urbanisme afin de régulariser l'installation de la rampe actuelle,
- Dans le cas d'un nouveau refus, la Commune demandera l'arbitrage de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

#### **VII – Présentation au conseil municipal du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (remise du document établi par le gestionnaire SMDEA).**





Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a donné, depuis 2005, délégation de gestion du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement au Syndicat Mixte Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SMDEA). Ce prestataire est tenu de rédiger, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le Maire est tenu de la présenter au conseil municipal dans les douze mois qui suivent l'exercice. Ce rapport 2016 a été envoyé à chaque conseiller. Il est également à la disposition du public au secrétariat de mairie.

Avant de passer aux questions diverses prévues à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir de la Mairie de Lézat la convention tripartite avec l'Association Léo Lagrange Sud Ouest, La Caisse des Écoles de Lézat et la Commune de SAINT-YBARS afin de définir les conditions de fourniture de repas et règlement pour les enfants fréquentant l'ALAE le Mercredi à LEZAT. Cette question n'étant pas prévue à l'ordre du jour, il demande l'autorisation au conseil municipal de l'inscrire au point N°8 de l'ordre du jour.

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Autorise** Monsieur le Maire à inscrire cette question à l'ordre du jour au point N°8

**VIII - Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec l'association Léo Lagrange Sud-Ouest, la Caisse des Ecoles de LEZAT et la Commune de SAINT-YBARS afin de définir les conditions de fournitures de repas et de règlement pour les enfants fréquentant l'ALAE le mercredi à LEZAT.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'utilité de signer une convention tripartite avec l'Association Léo Lagrange Sud Ouest, la Caisse des Ecoles de LEZAT et la Commune de SAINT-YBARS afin de définir les conditions de fournitures de repas et de règlement pour les enfants fréquentant l'ALAE le mercredi à LEZAT. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention qui prévoit que le prix du repas actuellement à 3,00€ et qui passe à 3,10€ à compter du 01 Janvier 2018. Il précise que cette augmentation sera répercutée sur les factures adressées aux parents des communes de SAINT-YBARS, CASTAGNAC, MASSABRAC, CANENS fréquentant l'ALAE le mercredi à LEZAT.

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par 6 voix pour, trois contre (Messieurs de GRAILLY, BUOSI et

MARIANI) et une abstention (Madame Adeline MAROUDIN VIRAMALE)

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la caisse des écoles de LEZAT, l'Association Léo Lagrange Sud Ouest et la Commune de SAINT-YBARS,

**Autorise** Monsieur le Maire à refacturer les repas pris par les enfants le mercredi midi au prix de 3.10 Euros. Montant qui sera refacturé aux parents des communes de SAINT-YBARS, CASTAGNAC, MASSABRAC, CANENS à compter du 01 Janvier 2018.

**IX – Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Arize/Lèze, dans sa séance du 06 Novembre 2017, a délibéré favorablement pour assurer la compétence en matière de rédaction des documents d'urbanisme conformément à la nouvelle loi. C'est une bonne nouvelle et la modification du POS en PLU va pouvoir reprendre.

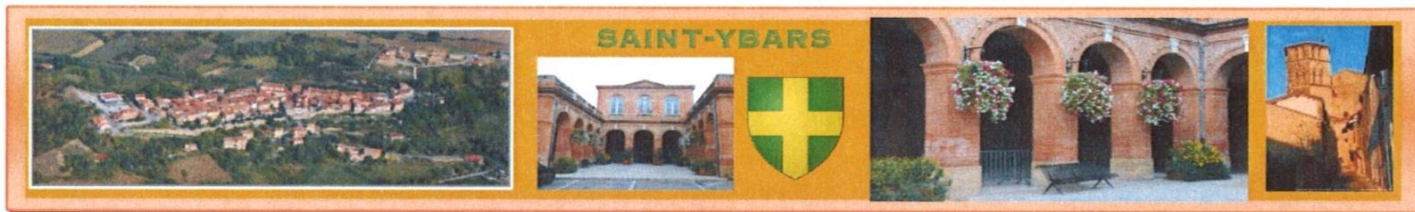
Il donne lecture également d'un jugement du Tribunal de Grande Instance de FOIX qui condamne un administré, qui a construit une maison d'habitation sur un terrain non constructible et sans autorisation d'urbanisme, à la démolition de la construction, sous astreinte de 300,00€ par jour de retard à compter du sixième mois suivant la signification du présent jugement et à 3000,00€ à payer à la commune sur le fondement de l'article 700 Cpc.

Il informe également les membres présents que le pôle emploi, contre toute attente, a reconduit pour une année supplémentaire le contrat aidé de Monsieur Alain RICHARD subventionné à hauteur de 60 % au lieu de 90 %.

Monsieur CHAYNES demande où en est le dossier des travaux pour la remise en état du Paradisio. Monsieur le Maire indique que l'autorisation de la commission de sécurité est enfin arrivée. La consultation auprès des entreprises va pouvoir être lancée.

Il fait part également du souhait exprimé par des personnes âgées pour la réouverture d'une épicerie. Monsieur le Maire fait savoir qu'il est d'accord et qu'il est conscient de cette nécessité mais qu'il doute sur la réussite de cette initiative compte tenu de l'expérience du cabinet médical où le taux de fréquentation des habitants de la commune est très faible en comparaison avec le taux de fréquentation de la population des communes voisines.

La séance est levée à 21 h 50.



## *Communiqué du Conseil Municipal*

Face aux lâches incivilités récentes dont a été victime Monsieur le Maire (pneus crevés, tags sur le véhicule) le Conseil Municipal tient à déclarer solennellement à l'unanimité sa plus vive désapprobation et son indignation. Nous affirmons avec force notre engagement dans l'action publique locale initiée par nos délibérations et notre entier soutien à notre premier représentant dans l'exécution de celle-ci.

Le Conseil Municipal

## **MESSAGE DES COMMISSIONS**

Travaux

### **Les travaux de consolidation des berges du lac vont démarrer**

Le lac de Saint-Ybars, creusé à la fin des années «80», constitue un site unique de loisirs pour les promeneurs et les pêcheurs. Lors des orages de 2007, la berge qui sépare le lac de la Lèze a glissé, réduisant l'espace entre le lac et le cours d'eau. Aujourd'hui la pérennité du plan d'eau et des activités qui s'y organisent est menacée par la poursuite de ces érosions. Afin



de conserver le caractère naturel et touristique du site, des travaux d'élargissement de la berge sont prévus en ce début d'année. Avant cela, une vidange complète du lac sera réalisée par la municipalité et le Smival, de façon progressive, par paliers de 20 cm, afin de limiter les impacts sur la Lèze, qui recevra les eaux du lac. La qualité des eaux vidangées sera régulièrement mesurée pour s'assurer que le rejet des eaux du lac ne conduira pas à une dégradation de la qualité de l'eau de la rivière. Pour ne pas porter préjudice à la faune aquatique présente dans le lac, une pêche exceptionnelle de sauvetage sera réalisée au cours du mois de janvier, maintenant que les températures sont compatibles avec la survie des poissons pêchés. Lorsque le niveau d'eau aura été suffisamment abaissé, les poissons présents dans le lac seront pêchés par un pisciculteur professionnel. La fédération de pêche de l'Ariège, qui assure la gestion piscicole du lac, a prévu un transfert des carpes trophées au lac de Filheit et des poissons blancs (gardons, rotengles, perches, brochets...) à l'école de pêche de Varilhes. Les autres poissons (brèmes, silures, carassins...) seront vendus au pisciculteur.

À l'issue de ces opérations, le chantier d'élargissement de la berge pourra alors démarrer, pour une durée d'environ vingt semaines. «Pendant toute la période de travaux, le lac ne sera donc plus accessible aux pêcheurs ni aux promeneurs. Il faudra aussi s'attendre à des désagréments, comme la circulation des engins, les odeurs liées à la vidange et le paysage habituel qui sera complètement transformé avec un lac vide», prévient Francis Boy, maire de la commune et vice-président du Smival.

*Tiré de la Dépêche du Midi du 19 janvier 2018*





## Centre Communal d'Action Sociale

Petit rappel concernant le projet des jardins partagés toujours d'actualité. Pour l'instant deux personnes de la commune se sont fait connaître pour participer à ce projet. J'espère que ce projet verra le jour cette année. Pour cela, je suis à votre disposition pour toute idée ou toute suggestion et vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous porterez à ce projet.

Autre rappel concernant la possibilité de laisser un numéro d'urgence en Mairie. Cette possibilité, garantie confidentielle, est toujours valable et utile pour tout un chacun.

Agnès TEYSSEYRE , Adjointe au C.C.A.S. à la Mairie de Saint-Ybars



## Environnement

### La pêche au lac *Une belle prise*

Lors de la pêche de sauvegarde des poissons, le 23 Janvier 2018, dans le cadre des travaux de confortement des berges du plan d'eau de la base de loisirs, les spécialistes ont eu la désagréable surprise de capturer de drôles de poissons. Il s'agit de trois énormes silures de 1,40m de long et d'un poids de 20kg. Ces poissons appelés également poissons chats, même s'ils sont impressionnants, ne sont pas du tout dangereux pour l'homme. Par contre, il s'agit de redoutables prédateurs pour la population de poissons présente dans ce plan d'eau.





## INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

### Pour rappel :

La loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014) stipule:

Le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale dans les trois ans à compter de la date de publication de la loi (soit le 27 mars 2017).

Mais depuis le 1 janvier 2017 les communautés de communes de l'Arize et de la Lèze ont fusionné.

Aussi, depuis le 27 mars 2017, notre commune n'ayant pas encore de PLU se voit donc règlementée par le RNU (règlement national d'urbanisme) car notre ancien POS devient caduc et c'est la communauté de communes Arize Lèze qui doit prendre en charge le PLU de notre commune.

Nous avons provisoirement suspendu le PLU en attendant les nouvelles directives et l'acceptation de la reprise du PLU par la communauté de communes Arize/Lèze.

Depuis le 6 novembre 2017, le PLU de Saint-Ybars est pris en charge par la communauté de communes ARIZE-LEZE.

La communauté de commune de l'ARIZE avait déjà réalisé un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Ce qui signifie que celui-ci est applicable sur toutes les communes de l'Arize mais comme notre PLU était bien commencé, il n'a pas été remis en question et nous avons encore la charge de le terminer. Toutefois, ce sera la communauté de communes qui prendra la décision de le valider.

Aujourd'hui nous devons rendre la liste des structures bâties qui pourraient prétendre à un **changement de destination**.

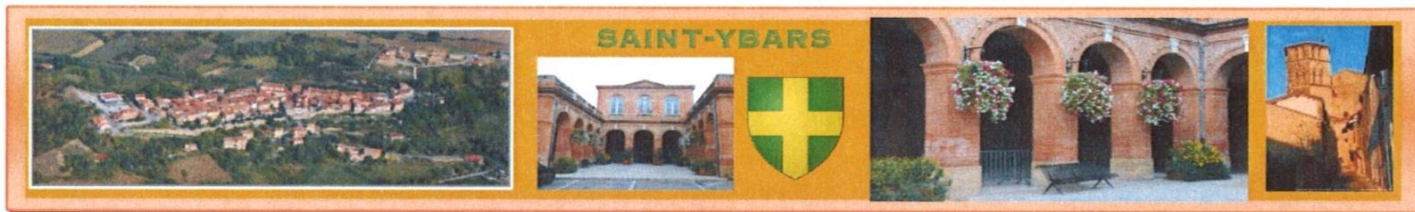
A la demande de certains administrés et/ou en allant à votre rencontre, j'ai commencé à répertorier vos bâtisses et en faire la liste.

Elle est pratiquement achevée et devra être rendue avant la fin du mois d'avril 2018.

Il vous reste donc encore un peu de temps pour demander un changement de destination de vos bâtisses.

Il vous sera impossible de le faire dans le futur.

Vous pouvez en faire la demande au secrétariat de mairie, à Mr le Maire ou à moi-même.



Extrait de l'Article R151-27 liste des destinations

## Paragraphe 1 : Destinations et sous-destinations

### **Article R151-27**

Créé par [Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.](#)

Les destinations de constructions sont :

- 1° Exploitation agricole et forestière ;
- 2° Habitation ;
- 3° Commerce et activités de service ;
- 4° Equipements d'intérêt collectif et services publics ;
- 5° Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.

### **Article R151-28**

Créé par [Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.](#)

Les destinations de constructions prévues à l'article [R. 151-27](#) comprennent les sous-destinations suivantes :

- 1° Pour la destination " exploitation agricole et forestière " : exploitation agricole, exploitation forestière ;
- 2° Pour la destination " habitation " : logement, hébergement ;
- 3° Pour la destination " commerce et activités de service " : artisanat et commerce de détail, restauration, commerce de gros, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique, cinéma ;
- 4° Pour la destination " équipements d'intérêt collectif et services publics " : locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, salles d'art et de spectacles, équipements sportifs, autres équipements recevant du public ;
- 5° Pour la destination " autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire " : industrie, entrepôt, bureau, centre de congrès et d'exposition.

### **Article R151-29**

Créé par [Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.](#)

Les définitions et le contenu des sous-destinations mentionnées à l'article [R. 151-28](#) sont précisées par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

Les locaux accessoires sont réputés avoir la même destination et sous-destination que le local principal.

Johnny BUOSI  
Maire adjoint à l'environnement





SAINT-YBARS



Association  
des Naturalistes  
de l'Ariège

Ouvrez l'œil...

Peut-être est-elle présente chez vous ?

NOM VERNACULAIRE

Jacinthe de Rome

NOM LATIN

*Bellevalia romana*

Les anthères (partie des étamines qui porte le pollen) sont bleues violacées et contrastent fortement avec les fleurs blanches

Longues feuilles souples en gouttière souvent sèches aux extrémités

20 à 40 cm de hauteur

CRITÈRES DE DETERMINATION

En avril, et jusqu'à la mi-mai, fleurit la Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana*). Cette plante, protégée à l'échelle nationale, est fortement menacée et connaît une régression générale de sa population.

OÙ LA TROUVE-T-ON EN FRANCE ?

En France, la Jacinthe se répartit dans le Sud-Ouest et sur le pourtour méditerranéen. C'est en Occitanie qu'elle est la plus présente. En Ariège, seules trois principales localités sont connues dont la commune de Saint-Ybars !



HABITATS ET ECOLOGIE

Dans notre région, elle est présente dans les pâturages et des prés de fauches alluviaux, le long des cours d'eau, sur les terrains frais à humides régulièrement entretenus par la fauche et/ou le pâturage. Certains de ces terrains sont par ailleurs très régulièrement inondés au printemps.



Propre source

QUE FAIRE SI JE LA VOIS ?

Afin de connaître et de protéger au mieux cette espèce, l'Association des Naturalistes de l'Ariège réalise plusieurs actions en sa faveur. Notamment, chaque année nous suivons les sites où elle se trouve. Si vous la croisez, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail (et prenez des photos !).

ATTENTION !

C'est une plante protégée, il est donc interdit de détruire les pieds, de la cueillir ou de prélever les bulbes !



Contact : [lea.d@ariegenature.fr](mailto:lea.d@ariegenature.fr) ou 05.61.65.90.25

Crédit photos : Julien Barataud







## ***EN DIRECT DE L'ÉCOLE***

### **Balade au lac**

Mardi 23 janvier, les 103 élèves de l'école sont descendus à pied au lac, pour observer un événement exceptionnel : la pêche au filet de tous les poissons !

Le lac était presque vide, sauf quelques grosses flaques d'eau. Des messieurs du SMIVAL, chaussés de grandes bottes, marchaient jusqu'aux flaques, où se trouvaient de grands filets.

Dans ces filets, d'énormes poissons étaient attrapés à mains nues et déposés dans une barque/luge pour être ramenés sur la berge. Là, une cuve perchée sur un pick-up les attendait ; pour ensuite les amener à un gros camion-citerne garé sur le parking.

Les poissons partaient ensuite pour d'autres lacs où ils doivent être bien installés maintenant !

C'était impressionnant de voir ces poissons hors de l'eau et d'aussi près. Les enfants ont fait le tour complet du lac, le découvrant sous un nouveau jour. Ils sont ensuite remontés à l'école (« ça grimpe !!! ») ; satisfaits de cette belle balade.

### **CONCERT « Au Diapason »**

**SAMEDI 7 AVRIL**

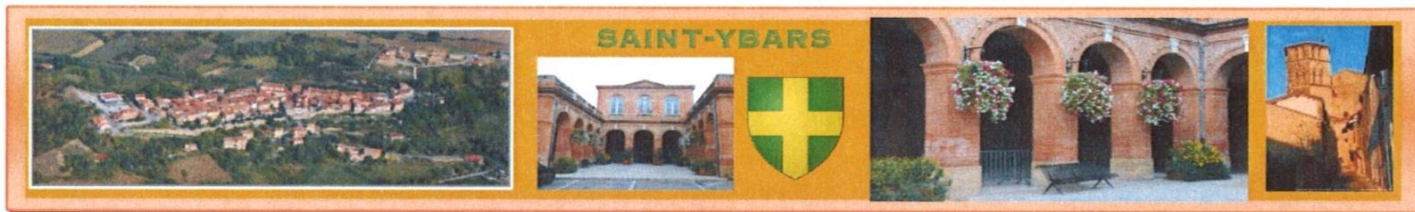
20h45 à la salle des fêtes

Banda « Los Companeros »

Harmonie de Saverdun

**Participation des enfants de l'école**

Venez nombreux !



## Des élèves fabriquent leurs jeux de dames au fablab

Vingt-deux élèves de l'école de Saint-Ybars, accompagnés de trois parents, deux enseignants, dont le référent numérique Kristophe Leonard, à l'origine de cette initiative, sont venus découvrir le fablab. Cette classe de CE 2-CM 1 est la première accueillie au sein de ce tout nouveau bâtiment entièrement dédié à l'innovation et à la créativité. C'est grâce à un parfait travail d'équipe orchestré par Kristophe Leonard qu'en 3 heures et trois groupes les enfants ont pu créer leurs premiers jeux de dames. Le jeu de dames a été choisi par les enseignants car il permet de s'améliorer dans les stratégies d'anticipation et d'observation.



Profitant de leur présence au fablab, les élèves ont réalisé leurs travaux sur les formes géométriques qui seront présentés dans le cadre de l'exposition «100 centimètres carrés» organisée par l'association Rue des arts. Deux projets, donc, menés en parallèle à travers des ateliers tournants de 45 minutes. Dans le premier, les élèves ont pu découvrir les dessous de la construction

d'un plateau de jeu. De la réflexion mathématique sur les dimensions appropriées à son dessin sur le logiciel Inkscape, de sa programmation informatique et sa découpe sur la machine laser à son assemblage avec de la colle à bois des différents carrés de contre-plaqué, les élèves ont pu participer aux étapes chronologiques de sa fabrication.

Dans le deuxième atelier, destiné à la fabrication des pions, les écoliers ont découvert la conception d'un volume simple et son impression en 3D. Ils ont pu imprimer des pions personnalisés qui restent dans une forme globale commune pour maintenir la facilité à jouer. Ce faisant, ils ont pu s'entraîner dans l'utilisation du logiciel Sketchup et réaliser ensuite le transfert sur l'imprimante 3D.

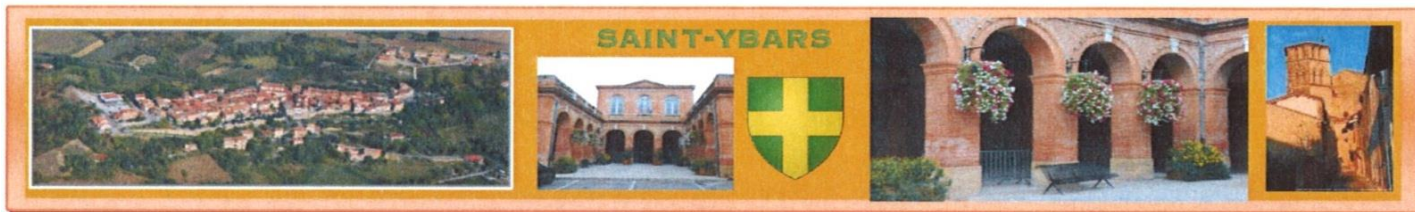
Dans le troisième atelier, les élèves n'ont pas utilisé les machines à commande numérique mais un savoir-faire plus traditionnel, la gravure manuelle, dans le but de réaliser des carrés de 10x10 sur lesquels sont gravées des formes géométriques qui font illusion d'optique. La réalisation de ces objets a été faite dans une démarche artistique et leur a permis d'expérimenter le tracé de «lignes droites qui créent du volume».

*Tiré de la Dépêche du Midi du 14 février 2018*

**CARNAVAL ECOLE / APE « Atout Mômes »**

**SAMEDI 7 AVRIL**

**Rendez-vous à 15h à l'école**



## Des parents d'élèves mobilisés : «Non à la fermeture de la cinquième classe !»



Mobilisation des parents d'élèves et des élus.

«Non à la fermeture de la cinquième classe !» Voilà ce que les villageois ont pu entendre en ce vendredi soir, devant l'établissement scolaire. Les nombreux parents d'élèves se sont mobilisés car la cinquième classe de l'école est sur la «liste noire» des fermetures pour la rentrée prochaine.

À ce jour, il y a 114 élèves répartis en 5 classes. En septembre prochain, il y aurait 99 enfants inscrits et pour juste 6 élèves l'inspection d'académie met en projet cette fermeture. Les parents d'élèves sont choqués et remontés de voir que la scolarité de leurs enfants va se dégrader juste parce que le seuil de 105 élèves n'est plus atteint pour garder cette classe. Athena, porte-parole, indique que dans les villages comme Saint-Ybars «on sait tous que pendant l'été il y a des arrivées et qu'il faut laisser cette chance à ces nouveaux élèves d'avoir un enseignement délivré dans de bonnes conditions». Cette école possède des atouts énormes, un enseignement de qualité, avec des classes non surchargées. En présence d'élus, Maurice Galy, maire de Castagnac, et Francis Boy, maire de Saint-Ybars, qui soutiennent l'inquiétude autour de cette suppression. Francis Boy est malgré tout confiant puisque les dernières conversations qu'il a eues avec l'inspecteur d'académie étaient encourageantes et qu'il s'était engagé verbalement à ce que cette classe reste ouverte. Mais aujourd'hui rien n'est plus sûr, ce qui l'inquiète en tant que premier magistrat de la commune.

La décision officielle sera prise le mardi 13 février.

Tout le monde reste sur le qui-vive. Les parents d'élèves ainsi que les élus du regroupement scolaire intercommunal sont prêts à ne rien lâcher pour leurs enfants. Affaire à suivre...

*Tiré de la Dépêche du Midi du 12 février 2018*





## Un, deux, trois... pâtissez !

Les enfants de l'Alaé ont eu le plaisir d'être accueillis à la boulangerie Aux délices du moulin. Elodie, l'animatrice, a présenté son projet dont l'objectif principal est la découverte de la pâtisserie, dans l'idée de confectionner les goûters d'anniversaire à l'Alaé chaque fin de mois. Séduit par le projet, le patron a ouvert grand ses portes, gracieusement.

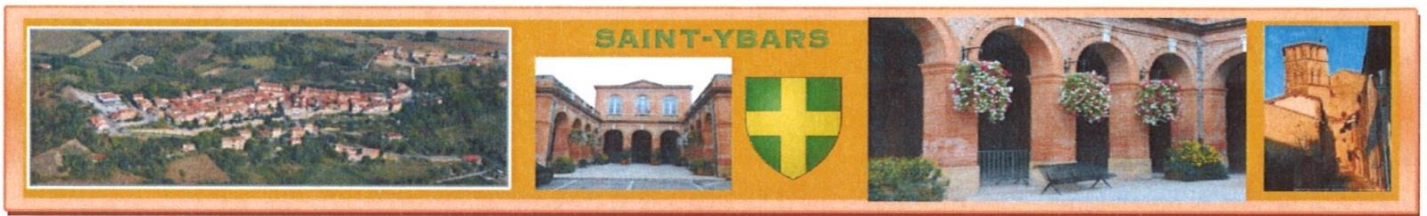
Les enfants ont ainsi eu la grande chance de bénéficier d'un cours de pâtisserie comme de «vrais chefs», où ils ont appris à fabriquer des galettes des Rois dans les règles de l'art. Peut-être que ces rencontres feront naître des vocations! La boulangerie accueillera au maximum huit enfants plusieurs fois dans l'année. C'est donc avec impatience que les enfants sont en attente de nouvelles aventures pâtisseries...



*Tiré de la Dépêche du Midi du 22 février 2018*

## INFORMATIONS MAIRIE

Pour des raisons administratives, nous vous rappelons que le secrétariat de la mairie n'est plus en mesure de vous fournir les cartes grises ni les pièces d'identités.



## Le maire a récompensé ses agents

Le personnel de mairie avec le maire et quatre conseillers municipaux.

Comme un rituel, chaque année à la même époque, la mairie honore ceux et celles qui travaillent pour elle. Les agents techniques, les ATSEM, les cantinières et agents de service sont reçus en mairie pour un apéritif agrémenté d'une enveloppe personnalisée dans laquelle le secret demeure. Nous n'en saurons pas plus. C'est aussi pour le maire, Francis Boy, l'occasion de faire le point sur l'année écoulée et de dresser des plans sur celle qui arrive. «Nous nous sommes engagés l'an dernier à faire évoluer notre façon de travailler avec les fiches de poste. Je pense que c'est très important pour que chacun sache ce qu'il doit faire.»



Allant plus loin et s'appuyant sur sa secrétaire Catherine Vergé, le maire ajoutait : «Il faudra aussi mettre en place les entretiens individuels pour exprimer les objectifs que nous attendons de l'agent mais surtout écouter ce qu'il attend de son employeur, le diriger vers des formations et les possibilités d'évolution. C'est important de mettre ce dialogue en place.» Car l'évolution démontre que chaque maillon de la chaîne doit se remettre en cause un peu tous les jours et puis cela devient obligatoire. Francis Boy se félicite de la très bonne ambiance dans l'équipe, que tout fonctionne à merveille. Le maire revenait ensuite, attristé, sur le décès de Christian Ros, ancien employé communal qui avait pris sa retraite en 2016, et présentait la nouvelle cantinière Virginie Dax avant de remettre la fameuse enveloppe à Marina Galinié et Catherine Vergé, toutes deux secrétaires ; Pierrette Boy, agent de service ; Caroline Leuret et Josiane Lacanal, ATSEM ; Étienne Bergout et Alain Richard, agents d'entretien, et à Michel Berdoulat, sous contrat, qui donne ça et là un coup de main notamment sur les espaces verts. «C'est le seul moment de convivialité où les employés peuvent se rencontrer et c'est aussi très important pour garder ce lien et la bonne ambiance qui caractérise le personnel de la commune», concluait le maire.

*Tiré de la Dépêche du Midi du 30 décembre 2017*

## EPARCHOIS, EPARCHOISE,

**Le printemps est là... Le bibliobus est venu.**

**Plus de 200 livres échangés et nouveaux de vos auteurs préférés vous attendent**

**A bientôt, le plaisir de vous retrouver à la bibliothèque**

**Chantal FORGEOT D'ARC**





## **Élagage des arbres**

### **Le broyage des branches**



Le personnel communal vient de réaliser une importante campagne d'élagage des arbres. Jusqu'à présent, les branchages étaient soit brûlés soit évacués sur la déchetterie de LEZAT. Lors de cette campagne, une nouvelle méthode d'élimination a été utilisée, il s'agit du broyage. Cette nouvelle procédure permet non seulement de gagner du temps mais également de produire du compost. Dans le futur, ce compost sera stocké et pourra être mis à la disposition des habitants qui le souhaitent. Les personnes qui désirent en bénéficier doivent se faire connaître au secrétariat de mairie.

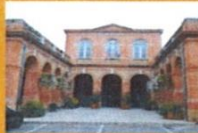
### **Objets trouvés**

Si vous avez perdu des clés, lunettes, portables...  
sachez qu'un casier avec les objets trouvés  
(rarement réclamés) sur la commune est disponible  
au secrétariat de la mairie.





SAINT-YBARS



## VENTE A EMPORTER

PIZZAS ET PLAT DU JOUR

### AUBERGE DU PERISSE

Le Périssé - Route de Gaillac-Toulza  
09 210 SAINT-YBARS

05.61.68.99.38

## PIZZAS

Diamètre ± 33cm

**Pâte à pizza fait maison et produits frais**

*sauce piquante à la demande.*

### BASE SAUCE TOMATE

**MARGARITA : 8,00€**

base tomate, fromage, mozzarella

**REGINA : 9,00€**

tomate, jambon, champignons, fromage, mozzarella

**CHORIZO : 10,00€**

tomate, chorizo, fromage, poivrons, mozzarella

**VEGETARIENNE : 10,00€**

tomate, poivrons, tomates séchées, oignons,  
champignons, fromage, mozzarella

**BOLOGNAISE : 11,00€**

tomate, viande hachée, oignons, fromage, mozzarella

### BASE CREME FRAICHE

**ALSACIENNE : 10,00€**

crème fraîche, lardons, jambon, oignons, fromage

**CHEVRE : 10,00€**

crème fraîche, chèvre, lardons, fromage, mozzarella,  
miel

**ROQUEFORT : 11,00€**

crème fraîche, roquefort, jambon, fromage, mozzarella

**INDIANA : 11,00€**

crème fraîche, poulet, ananas, curry, fromage,  
mozzarella

**SAUMON : 11,00€**

crème fraîche, saumon, pesto, fromage, mozzarella

**CREOLE : 11,00€**

crème fraîche, oignons, boudin noir, jambon, fromage,  
mozzarella

## PLAT DU JOUR

**7€ la part**

Nous contacter pour connaître le plat du jour.





## Le SPECTOM du Plantaurel étend son territoire de collecte sur le pays de Foix et la vallée de la Lèze



Depuis le premier janvier 2018, la communauté de communes Arize/Lèze a transféré la compétence collecte des ordures ménagères au SPECTOM du PLANTAUREL.

Désormais, pour tous renseignements concernant l'enlèvement des encombrants, déchets verts, collecte ordures ménagères et poches jaunes, vous devez contacter le SPECTOM au 05 61 68 02 02 ou sur [www.smectom.fr](http://www.smectom.fr).

## HORAIRES DES DECHETTERIES Secteur ARIZE-LEZE

A compter du 20 septembre 2017.

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
LEZAT SUR LEZE	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h
	14h-17h30	<b>FERMÉ</b>	14h-17h30	<b>FERMÉ</b>	14h-17h
LE FOSSAT	8h-12h	<b>FERMÉ</b>	8h-12h	<b>FERMÉ</b>	8h-12h
	14h-17h30	14h-17h30	<b>FERMÉ</b>	14h-17h30	14h-17h
LES BORDES SUR ARIZE	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h
	14h-16h	14h-16h	14h-16h15	14h-16h15	14h-17h30

## *RAMASSAGE DES SACS JAUNES*

A Saint-Ybars, en 2018, le ramassage des **SACS JAUNES** est prévu le **MARDI** après-midi tous les 15 jours

<b>Mars</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>
<b>6</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
<b>20</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>24</b>

***Le renouvellement des sacs jaunes s'effectue à la mairie de votre commune***

***Les sacs jaunes ne doivent être utilisés que pour le tri sélectif***



SAINT-YBARS



## HORAIRES DE BUS

### LIGNE 58 • Saint-Ybars - Saint-Sulpice - Toulouse



Horaires du 04 septembre 2017 à la rentrée scolaire 2018 (Edition septembre 2017)

Les horaires inscrits  
en gras  
ne circulent qu'en  
période scolaire

Principaux arrêts desservis en direction de TOULOUSE		Lun ou Ven	Lun ou Ven	Lun ou Ven	Lun ou Ven	Som	Dim & Jours Fériés	Lun au Sam	Lun au Sam	Sam	Dim & Jours Fériés
N° de service		5812	5814	5816	5802	5870	5852	5804	5824	5878	5854
SAINT-YBARS	Ecole	06:10	06:30	06:30	06:50	07:30	08:30	12:15	15:30	16:30	16:30
MASSABRAC	La Tuilerie	06:13	06:33	06:33	06:53	07:33	08:33	12:18	15:33	16:33	16:33
LEZAT-SUR-LEZE	Halle	06:18	06:38	06:38	06:58	07:38	08:38	12:23	15:38	16:38	16:38
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Victor Hugo	06:24	06:44	06:44	07:04	07:44	08:44	12:29	15:44	16:44	16:44
BEAUMONT-SUR-LEZE	Vignolles	06:30	06:50	06:50	07:10	07:50	08:50	12:35	15:50	16:50	16:50
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Ravelins	-	-	-	-	-	08:58	-	-	-	16:58
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Moulin D'Auge	06:35	06:55	06:55	07:15	07:55	-	12:40	15:55	16:55	-
* LABARTHE-SUR-LEZE	Eglise	-	-	-	-	-	09:06	-	-	-	17:06
* LABARTHE-SUR-LEZE	Le Canton	06:39	06:59	06:59	07:19	07:58	09:08	12:44	15:59	16:58	17:08
* PINS-JUSTARET	La Cépette	06:41	07:01	07:01	07:21	08:00	09:10	12:46	16:01	17:01	17:10
* ROQUES-SUR-GARONNE	Centre Commercial (2)	06:47	07:07	07:07	07:27	08:06	09:16	12:52	16:07	17:07	17:16
* PORTET-SUR-GARONNE	Centre Commercial (2)	06:54	07:14	07:14	07:34	08:13	09:23	12:59	16:14	17:14	17:23
* TOULOUSE	Gare Routière	07:21	07:48	07:54	08:14	08:47	09:48	13:30	16:47	17:47	17:53

### Principaux arrêts desservis au départ de TOULOUSE

N° de service		Lun ou Sam	Dim & Jours Fériés	Lun ou Ven	Som	Lun au Sam	Lun au Ven	Dim & Jours Fériés	Lun au Sam
N° de service		5811	5851	5801	5865	5825	5877	5853	5823
* TOULOUSE	Gare Routière	09:00	10:00	12:50	14:00	17:05	17:35	18:10	18:15
* PORTET-SUR-GARONNE	Centre Commercial	09:30	10:25	13:15	14:30	17:40	18:05	18:30	18:50
* ROQUES-SUR-GARONNE	Centre Commercial	09:35	10:29	13:19	14:35	17:45	18:12	18:35	18:55
* PINS-JUSTARET	Bourassol	09:41	10:35	13:25	14:41	17:56	18:22	18:40	19:03
* LABARTHE-SUR-LEZE	Le Canton	09:43	10:36	13:27	14:43	17:58	18:25	18:45	19:07
* LABARTHE-SUR-LEZE	Eglise	-	10:37	-	-	-	-	18:47	-
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Ravelins	-	10:45	-	-	-	-	18:55	-
* EAUNES	Moulin D'Auge	09:48	-	13:32	14:48	18:04	18:30	-	19:11
BEAUMONT-SUR-LEZE	Vignolles	09:53	10:52	13:37	14:53	18:09	18:34	19:02	19:15
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Le Château	09:59	10:59	13:43	14:58	18:18	18:43	19:08	19:23
LEZAT-SUR-LEZE	Halle	10:04	11:04	13:48	15:03	18:22	18:48	19:13	19:28
MASSABRAC	La Tuilerie	10:09	11:09	13:53	15:08	18:29	18:54	19:18	19:33
SAINT-YBARS	Ecole	10:12	11:10	13:56	15:11	18:30	18:55	19:20	19:35

(1) : Ce service circule uniquement en vacances scolaires  
(2) : Cet arrêt est desservi uniquement à la demande

Les périodes de vacances scolaires correspondent à l'organisation et aux éventuelles adaptations du calendrier scolaire de la zone C approuvées par le Recteur de l'Académie de Toulouse.

Pour les horaires de passage des autocars, il est conseillé de se présenter à l'arrêt quelques minutes avant l'heure indiquée.

\* Arrêt du Périmètre des Transports Urbains Tisséo.

Les services ne sont pas assurés le 1er mai.

Consulter également les fiches horaires de la navette 45 et de la ligne 19





## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

Le 08 Novembre 2017 est née **Agathe DESCUNS**, fille de Pierre DESCUNS et d'Emilie CARRAUD. Petite-fille de Josiane et Serge DESCUNS. Arrière-petite-fille de Josette CROS.

Le 14 Décembre 2017 est née **Valentine CARON**, fille d'Amandine et Nicolas CARON.

Le 5 février 2018 est née **Izïa RIVIERE**, fille d'Emilie GAY et de Thierry RIVIERE. Petite-fille de Jacques et Elisabeth GAY et arrière-petite-fille de Simone GAY.

Le 11 Février 2018 est né à SAINT-YBARS, **Siloé TABARY**, fils de Gautier TABARY et de Margot VERGNEAUX. Petit-fils de Monsieur et Madame CONVERS.

Le 12 Février 2018 est née **Hortense DELPECH**, fille d'Aurélien DELPECH et de Laetitia RAFFANEL.

Le 17 février 2018 est né **Gaël JALOUX LARRIEU**, fils de Thomas JALOUX et de Carine LARRIEU.

Le 01 Mars 2018 est née **Lyanna LAGRANGE**, fille de Mickael LAGRANGE et de Lauren PAYARES.



*Félicitations*

### DECES :

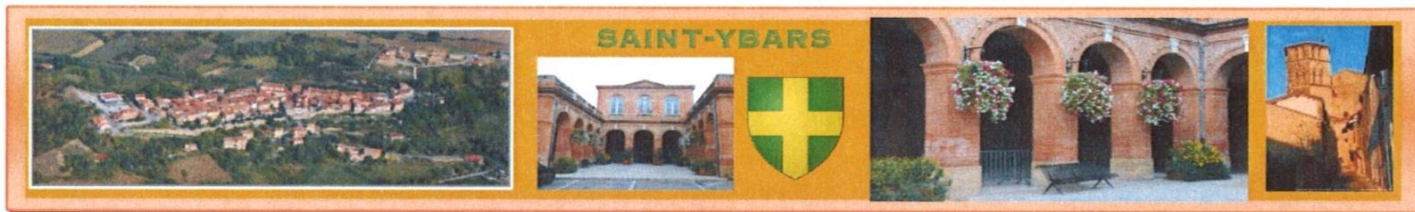
**Maurice BERGON** né le 10 Octobre 1929. Décédé le 17 Décembre 2017.

**Germaine PRATVIEL** épouse GARRABET née le 28 Octobre 1933. Décédée le 30 Décembre 2017.

**Yves CROUZET** né le 08 Janvier 1952. Décédé le 12 Mars 2018.

**Henri MARC** né le 16 Août 1951. Décédé le 16 Mars 2018.

*Condoléances*



## **RETOUR SUR...**

### LE GOÛTER INTERGENERATIONNEL

Pour la deuxième année consécutive le CCAS, L'Ecole de Saint-Ybars et le Club du 3è âge, ont organisé le goûter intergénérationnel. Les aînés (les personnes âgées de plus de 75 ans) de notre commune ont reçu leur invitation personnalisée réalisée par les élèves de l'Ecole.

Le Vendredi 22 Décembre 2017 à 15h30, les enfants ont donné leur représentation avec tout leur cœur et leur talent.

Au cours du goûter confectionné par leur soin, les bons cadeaux de Noël ont été remis aux 17 aînés présents.

Cette année, pour la première fois, tous les enfants ont eu la joie de recevoir un ballotin de chocolats pour Noël. Je leur réserve une surprise pour la fin de cette année. Mais chut... !

Deux danses travaillées avec la directrice Mme Laurence LEGE ont été proposées aux aînés.

Nous vous attendons encore plus nombreux pour le prochain goûter intergénérationnel.

Je remercie les aînés présents et le Club du 3è âge. Et tout particulièrement les enfants du RPI de Saint-Ybars, Madame la directrice et le personnel enseignant pour leur investissement et leur enthousiasme.

Agnès TEYSSEYRE, Adjointe au C.C.A.S. à la Mairie de Saint-Ybars

Pour la 4ème année consécutive, la mairie de St Ybars a prêté la salle des fêtes à l'association Chap'Lune qui a proposé un stage de cirque pour les enfants du 26 février au 2 mars 2018.

Le prochain se fera sous son chapiteau durant les deux semaines des vacances de Pâques.

Vu le succès de la 1ère du "Chaplune Festival" qui a eu lieu le 23 septembre 2017, cette année, il aura lieu le samedi 29 septembre 2018 : spectacles de rue, concerts... On vous y attend nombreux !!!







## La magie des vœux du maire

Les bons vœux du maire font toujours leur effet après le spectacle de magie pour les enfants du village et leurs parents. Et après la plus belle des démonstrations de la vitalité de la commune, c'est-à-dire les enfants de l'école chantant à l'unisson sous la baguette de leur directrice, Laurence Légé, retour sur terre pour le discours du maire Francis Boy. «Je suis heureux de vous accueillir dans cette salle des fêtes fraîchement rénovée et de partager avec vous cet instant de

convivialité.» Puis, passant par la case nationale et les chamboulements du paysage politique en 2017, le maire enclenchait 2018 : «L'année va débuter par le recensement de la population, du 18 janvier au 17 février, par les agents recenseurs». En l'occurrence deux agents, Catherine Vergé et Marina Galignié, à qui les Eparchois devront se confier. «Cette opération obligatoire permet en outre d'évaluer les besoins de la commune.» Et entre projets en cours ou en phase d'aboutissement, le clocher de l'église qui sera bientôt débarrassé de son échafaudage et, déjà en cours, les travaux de renforcement des berges du plan d'eau puis la rénovation du Paradisio, l'établissement en bordure du lac.

Après ces paroles mesurées en temps, la cinquantaine de personnes ne s'est pas fait prier pour partager la galette des Rois offerte par le comité des fêtes.

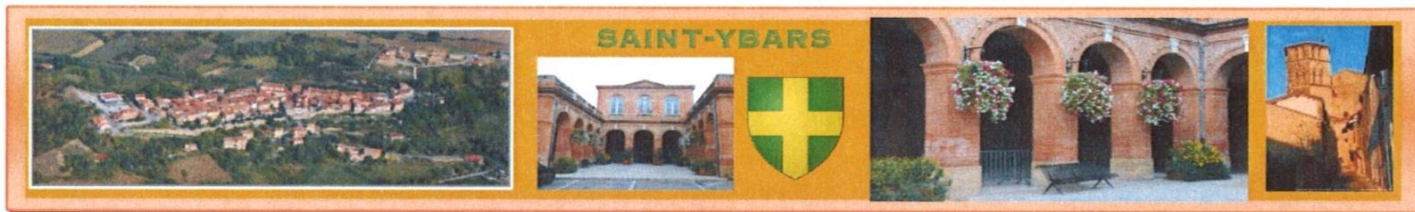
*Tiré de la Dépêche du Midi du 16 janvier 2018*

## Le Haras de Fantilhou en fête pour Noël

Pour finir l'année en beauté, les cavaliers et cavalières se sont tous retrouvés en ce samedi soir au Haras de Fantilhou pour fêter Noël. La soirée a débuté avec le spectacle de la compagnie Le Goupil. Céline a réalisé des numéros incroyables accompagnée de ses deux chevaux, avec un numéro impressionnant qui a retenu le souffle des spectateurs : faire des figures en crachant du feu ! Après les nombreux applaudissements, il y a eu la distribution de cadeaux, puis tout le monde s'est retrouvé autour d'un buffet pantagruélique en se souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.



*Tiré de la Dépêche du Midi du 27 décembre 2017*



## Réveillon de la St Sylvestre

Le 31 Décembre 2017 à la demande de certaines personnes soucieuses de faire vivre notre village, la commission culturelle et le comité des fêtes ont organisé le Réveillon de la Saint-Sylvestre.

Ce fut un franc succès avec plus de 130 convives, tous enchantés de se retrouver en cette fin d'année pour partager un excellent repas proposé par un traiteur toulousain. La soirée était animée par la disco mobile DJ FOR EVENTS qui a su nous faire vibrer jusque tôt le matin.

La soirée s'est terminée autour d'une soupe à l'oignon.

Nous ne regrettons qu'une chose : le manque d'enthousiasme des Eparchois et Eparchoises.

Merci à ceux qui y ont participé et au 31 Décembre 2018.



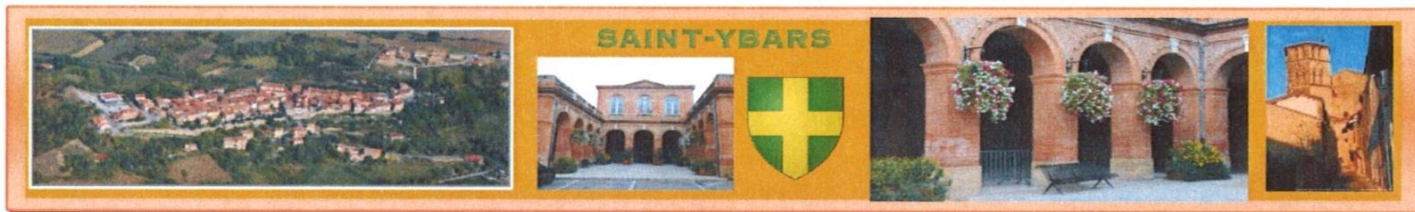




Concert de la chorale dans l'église de Saint Ybars



**N'oubliez pas notre marché présent sous les halles de la mairie les mardis et vendredis matins.**



## ZOOM SUR...

11 novembre



La municipalité avait décidé pour la commémoration du 11-Novembre de mettre l'accent sur un événement particulier qui a touché **Saint-Ybars** : les «fusillés pour l'exemple», en 1917, dont l'un fut un enfant de la commune, Louis Flourac. Et c'est en présence de ses descendants, dont Juliette Loumes, née Gay, nièce de Louis Flourac, habitant à Lézat-sur-Lèze, que la cérémonie a retracé la vie fauchée en pleine jeunesse du soldat ariégeois.

Francis Boy, maire de la commune menant la cérémonie, a ensuite donné la parole à Henri Esquirol, ancien maire, qui, en 2007 avait pris l'engagement de réhabiliter le combattant en inscrivant son nom sur la longue liste des victimes de 1914-1918 sur le monument aux morts. «Nous avons, à notre niveau, voulu cette réhabilitation mais il ne peut en être de même pour la nation française», a-t-il regretté.

Mais grâce à «La Dépêche du Midi», l'histoire de Louis Flourac est tombée dans l'oreille d'un capitaine décoré de la Légion d'honneur le 4 juin 1975. L'officier a décidé de lui dédier cette décoration à titre posthume en y apportant cette mention sur le document officiel qui a été remis à Juliette Loumes

Quelques enfants de l'école sont, eux aussi, passés au micro et pour livrer leurs sentiments en lisant des textes de leur cru avant d'entonner un couplet de la «Marseillaise» face à leur chef d'orchestre et professeure, Laurence Légé.

La cérémonie officielle était précédée par celle de la Libre-Pensée ariégeoise qui tient à préciser que son intervention est dédiée à tous les «fusillés pour l'exemple».

*Tiré de la Dépêche du Midi du 17 novembre 2017*

Bonjour à tous,

Nous sommes à un mois et demi de l'Ascension et vous devez vous demander si l'exposition de Saint Ybars aura lieu?

J'ai attendu la dernière minute pour vous prévenir, mais pour raison de santé, je ne suis pas en mesure de l'organiser. J'espère que l'an prochain, vous serez présents et que nous pourrions renouveler cette animation dans le village, avec toujours la même ambiance.

Je compte sur vous pour que l'an prochain nous ayons beaucoup de nouveautés pour l'exposition.

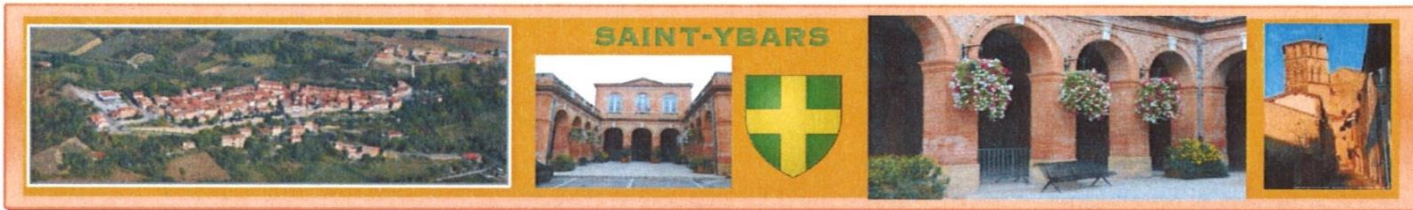
Croyez que c'est à contre cœur que j'ai pris cette décision, que vous voudrez bien le comprendre.

A très bientôt

Amitiés

Christine





## EN BREF...

### Les habitants du lac délogés

Après onze jours d'abaissement du niveau d'eau piloté par l'équipe du Syndicat mixte interdépartemental de la vallée de la Lèze (Smival), la pêche du lac de [Saint-Ybars](#) a été réalisée afin d'évacuer les poissons avant les travaux d'élargissement de la digue. L'opération a été menée par un pisciculteur professionnel, assisté des bénévoles de l'AAPPMA Le Scion lézadois, présidée par Serge Périssé.



Près de 1,5 tonne de cyprinidés ont été sauvés lors de la pêche du lac de Saint-Ybars.

Réalisée à la senne, la pêche a consisté à encercler les poissons et à les récupérer à la main ou à l'épuisette. Résultat des opérations : pas moins de 1,5 tonne de carpes, carassins, ablettes et autres cyprinidés a été repêchée en vue d'être revalorisée pour la pêche ou l'alimentation. En coordination avec la fédération de pêche de l'Ariège, les plus gros spécimens de carpes ont été immédiatement transférés vers le lac de Filheit. Les poissons blessés ou morts au cours de l'opération ainsi que les espèces indésirables ou ne présentant pas d'intérêt économique ou écologique (perches soleil, écrevisses américaines, carassins...) ont été récupérés par un équarisseur.

Au cours de cette matinée d'efforts soutenus, les élèves de l'école de Saint-Ybars sont venus voir le lac à sec et les jolis poissons.

Francis Boy, maire de Saint-Ybars, vice-président du Smival, s'est félicité du bon déroulement de l'opération.

*Tiré de la Dépêche du Midi du 4 février 2018*

### Pêche miraculeuse dans le lac vidé



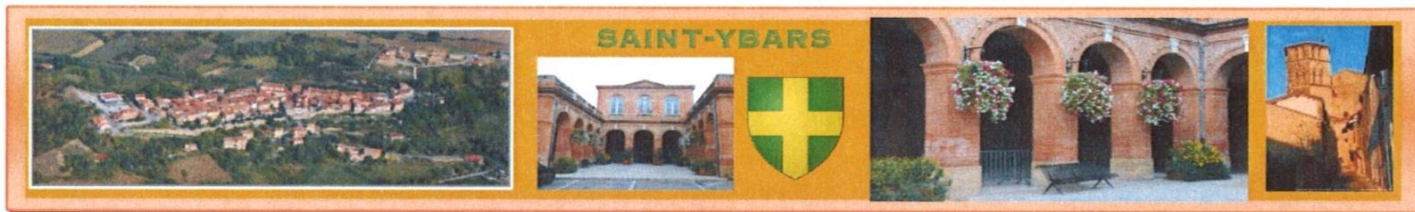
La récupération des poissons au filet.

Pour commencer les travaux de consolidation des berges du lac, celui-ci a été vidangé à partir du 8 janvier. Le 23 janvier, la fédération de pêche de l'Ariège a procédé à la récupération des poissons regroupés à peu près au centre du lac. Dans la boue jusqu'aux genoux, les pêcheurs ont ainsi pris, à l'aide de filets, trois silures d'environ 20 kg et 1 m de long, des tanches, des carpes.

Une partie des poissons rejoindront les eaux du lac de Filheit, d'autres l'école de pêche de Varilhes.

Créé en 1989, le lac de Saint-Ybars n'a jamais été vidé depuis.

*Tiré de la Dépêche du Midi du 27 janvier 2018*



## Le « Club des Aînés de Saint Ybars »

Voici les dates des repas organisés pour l'année 2018 :

- |                     |                |                |
|---------------------|----------------|----------------|
| ✓ 31 mars           | ✓ 30 juin      | ✓ 24 novembre  |
| ✓ 28 avril          | ✓ 29 septembre | ✓ 15 décembre. |
| ✓ 26 mai au Périssé | ✓ 27 octobre   |                |

Nous rappelons que l'association est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent l'intégrer. Pour nous rejoindre, pour une inscription ou obtenir des informations, contactez Monsieur René CHAYNES au 05.61.69.20.33 ou au 06.47.16.09.25.

## Nouveau à Saint Ybars

	<p><u>MASSAGE PERSONNALISÉ : 55 €</u></p> <hr style="width: 20%; margin: 5px auto;"/> <p><u>MASSAGE CALIFORNIEN : 50 €</u></p> <hr style="width: 20%; margin: 5px auto;"/> <p><u>MASSAGE THAI : 50 €</u></p> <hr style="width: 20%; margin: 5px auto;"/> <p><u>MASSAGE VISAGE JAPONAIS 50€</u></p> <hr style="width: 20%; margin: 5px auto;"/> <p><u>MASSAGE MINCEUR : 45€</u></p> <hr style="width: 20%; margin: 5px auto;"/>
<p><b><u>13 MARS 2018</u></b></p> <p><u>OUVERTURE SALON DE MASSAGE</u></p> <p><b><u>L'ART ZEN</u></b></p> <p><u>15% DE RÉDUCTION SUR LE 1ER MASSAGE</u></p> <p><b><u>RDV: 07 69 94 27 89</u></b></p>	<p><b>L'ART ZEN</b></p> <p><u>32 rue Mage d'en</u> <u>Bas09210 ST YBARS</u></p> <p><u>Tous les jours</u></p> <p><u>De 9h00 à 19h30</u></p>





## *A VOS AGENDAS...*

**Los Compañeros** & *L'orchestre d'harmonie de l'école de musique de Saivesden*

*Concert en commun*

*Au Diapason*

*Avec la participation de l'école élémentaire de Saint-Ybars*

*Sur place vente de boissons, crêpes et autres gourmandises*

**Samedi 7 Avril**  
à 20h45

salle des fêtes  
de Saint Ybars

*entrée gratuite*

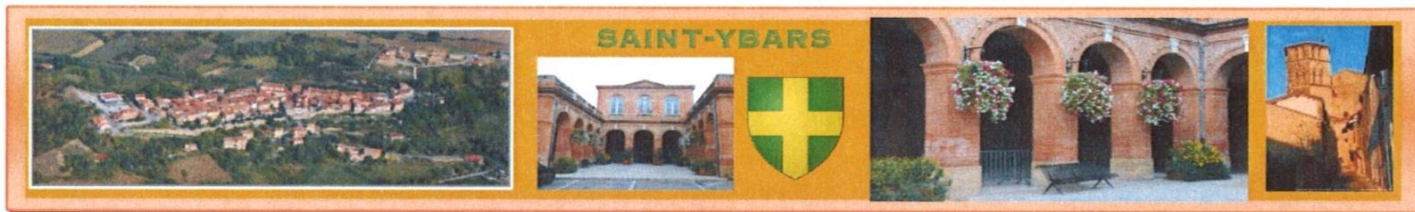
### **Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945**

**Le mardi 8 mai 2018**

11h30: Messe

12h30: Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts

13h00: Vin d'honneur à la salle des fêtes.



## *PLACE DES ASSOCIATIONS...*



### **Quelques lignes pour vous parler de nos dernières activités et de celles à venir.**

Le Marché de Noël 2017 s'est déroulé dans une ambiance très conviviale. Le temps nous a été très clément.

Les exposants ont apprécié l'ambiance qui régnait sous les Halles de la Mairie au cœur du village, nous les remercions pour leur participation active. L'Ecole du Village avec les enseignants, les parents et les animatrices ont proposé des Ateliers qui ont beaucoup plu aux enfants sans oublier la Chorale de l'école que nous écoutons toujours avec plaisir. Nous remercions aussi Claire la ludothécaire qui a enchanté petits et grands avec des jeux de société géants en bois l'après-midi. La calèche du Haras de Fantilhou a été, comme chaque année, bien appréciée, un grand merci à l'équipe de Fantilhou qui ne nous oublie pas.

**Nous sommes ravis de vous annoncer nos prochaines activités 2018 :**

- Un Marché de Noël le **Dimanche 16 Décembre 2018** avec encore plus d'exposants créateurs, une buvette plus fournie en boissons chaudes, une animation féérique pour les enfants, un repas savoureux et une ambiance toujours chaleureuse.
- Nous participerons cette année à la mise-en place sécurisée des Santons restaurés avec le concours de la Mairie si une solution est enfin trouvée pour placer définitivement ceux-ci dans l'église.
- Nous allons organiser deux vides-greniers d'ici la fin de l'année au cœur du village ; Le premier aura lieu le **Dimanche 24 juin 2018**.

A très bientôt, pour **Notre prochaine Manifestation, le 24 juin 2018 au cœur de Saint-Ybars, sous les Halles et les Couverts.**

La Secrétaire : Suzanne Maître-Gaven





## VIE PRATIQUE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE SAINT-YBARS

Place Éparchoise

09210 SAINT-YBARS

Téléphone : 05 61 69 18 04

Télécopie : 05 61 69 18 16

Mél : [mairie.saintybars@saint-ybars.fr](mailto:mairie.saintybars@saint-ybars.fr)

Site : [www.saint-ybars.fr](http://www.saint-ybars.fr)

#### Horaires

Mardi 8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00

Mercredi 8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00

Jeudi au samedi 8h30 – 12h30



L'Agence Postale Communale  
est à votre service pour toutes vos  
opérations courantes  
(excepté les ouvertures de compte)

Ouverture du lundi au samedi  
De 8h45 à 12h15

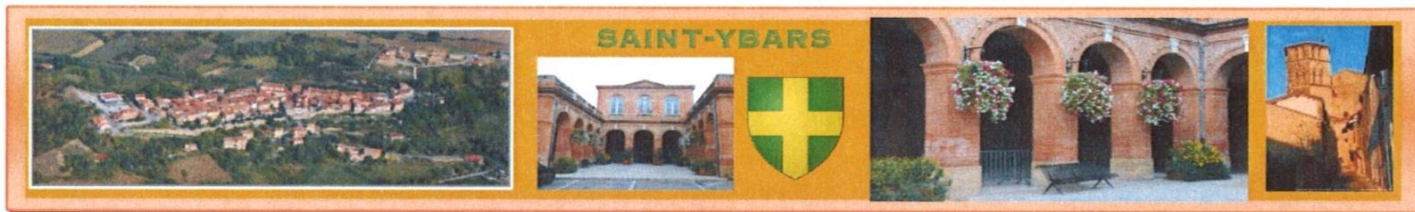
Téléphone : 05 34 01 53 10



### BIBLIOTHEQUE

Située à la salle des fêtes de  
Saint-Ybars est ouverte au public :

Lundi 16 **avril** de 15h30 à 17h30  
Mercredi 18 **avril** de 14h00 à 16h00  
Lundi 14 **mai** de 15h30 à 17h30  
Mercredi 16 **mai** de 14h00 à 16h00  
Lundi 11 **juin** de 15h30 à 17h30  
Mercredi 13 **juin** de 14h00 à 16h00  
Lundi 25 **juin** de 15h30 à 17h30  
Lundi 2 **juillet** de 15h0 à 17h30  
Mercredi 4 **juillet** de 14h00 à 16h00.



## ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE)

Nos temps d'accueil en période scolaire

Le matin de 7h30 à 9h00

Le midi de 12h00 à 14h15

Le soir de 16h30 à 18h30

Contact : Mme Julie Armando

Directrice ALAE

Mail :

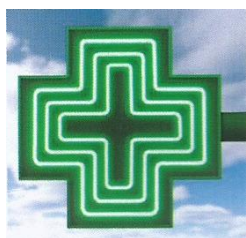
[alae.saintybars@leolagrange.org](mailto:alae.saintybars@leolagrange.org)

Tél :

05 61 67 31 48

Site internet :

<http://www.enfance.jeunesse-leze.com>



### PHARMACIE DU VILLAGE

Adresse

2 rue Mage d'En Bas

Heures d'ouverture

Lundi : 14h30 à 19h15

Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h15 à 12h30 et  
14h30 à 19h15

Mercredi: 9h15 à 12h30 et 15h00 à 19h15

Samedi : 9h15 à 12h30

Jours de garde en 2018

Du 6 au 12 avril

Du 18 au 24 mai

Du 29 juin au 5 juillet

Du 10 au 16 août

Téléphone

**05 61 69 19 02**



### CABINET MEDICAL

Adresse

32 rue Mage d'en bas

**Médecine Générale :**

Dr Ion TUDOSIE

**05 61 68 69 12**

Heures d'ouverture

Sans RDV du lundi au samedi

De 8h30 à 12h30

Sur RDV du lundi au vendredi

De 16h00 à 19h00

**Praticien en énergie traditionnelle chinoise :**

Mr Sylvain SCHOTT sur RDV au

**06 64 47 15 99**



REMERCIONS LES MEMBRES DE LA COMMISSION INFORMATION POUR LEUR TRAVAIL DE  
CONCEPTION, RÉDACTION ET ILLUSTRATION DE CE NUMÉRO :

MR BOY FRANCIS – MR BUOSI JOHNNY – MME CARON AMANDINE – MR CHAYNES RENE –  
MELLE GALIGNIE MARINA – MR LAURENCE BERNARD – MR MARIANI JEAN-LUC – MME  
SAVIGNOL NADINE – MME TEYSSEYRE AGNÈS –

MERCI ÉGALEMENT À TOUS CEUX QUI NOUS DONNENT LA MATIÈRE À ÉCRIRE

Inscrivez-vous sur la mailing-list au  
secrétariat de mairie et recevez les infos  
en temps réel.

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe...  
Venez participer à la conception du journal  
de votre commune !

Ce bulletin a été tiré à 350 exemplaires  
et distribué gratuitement  
dans chaque foyer de la Commune.